



Rapport N°2

Attribution d'une subvention de fonctionnement
à l'Association Le Bleu et de France.

SERVIZIU FINANZE

2021/11/22



L'association « Le Bleu et de France » est une œuvre caritative issue de la première guerre mondiale et gérée par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

Elle vient en aide aux anciens combattants, aux veuves et aux pupilles de la Nation, aux soldats blessés, mutilés et handicapés, mais également aux victimes d'attentats terroristes.

En Haute-Corse notamment, les dépenses de solidarité de l'ONACVG en faveur de ses ressortissants les plus fragiles, les plus démunis et les plus isolés ne cessent d'augmenter depuis quelques années attestant d'une réelle précarité.

Le Bleu et de France finance également des actions mémorielles pédagogiques pour favoriser l'éveil des jeunes générations aux valeurs citoyennes et pour leur faire prendre conscience que la paix n'est pas acquise d'avance, qu'elle se construit chaque jour et qu'elle est le résultat de vies sacrifiées.



VU la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association ;

VU l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées ;

VU les crédits budgétaires disponibles au BP 2021, Chapitre 65, article 6574 ;

CONSIDÉRANT l'examen de la demande de subvention présentée par l'association le 07 octobre 2021 ;

CONSIDÉRANT que les activités conduites par l'association sont d'intérêt local ;

Il sera donc demandé au Conseil Municipal :

- D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle de 500,00 € à l'association « Le Bleuet de France » ;
- D'AUTORISER Monsieur le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.